



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-Loup MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARSÈNE



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 de la Municipalité de Saint-Arsène, tenue à la salle SVVF du Centre communautaire Morneau situé au 65, rue de l'Église, Saint-Arsène, à 19 h 45.

**Sont présents à cette séance les conseillers suivants :**

M. Rémi Bélanger  
Mme Claudine Charest  
M. Gilles Michaud

M. Robin Plourde  
M. Marc Dionne  
M. Steve St-Pierre

Assistant également à la séance, M. Jean-François Dumais, directeur général et greffier-trésorier, agit comme secrétaire de la séance.

**Formant quorum dudit Conseil sous la présidence de M. Mario Lebel, maire.**

### **OUVERTURE**

#### **1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire, M. Mario Lebel souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande un moment de réflexion avant de débuter la rencontre. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 19 h 47. Il y a 1 personne présente dans l'assemblée.

**2025-266**

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture de l'ordre du jour est effectuée par le président d'assemblée;

**IL EST PROPOSÉ**, par le conseiller, M. Gilles Michaud, d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

### **OUVERTURE**

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

### **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

3. **PRIMA – Reddition de compte auprès du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés;**

### **FERMETURE**

4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

**2025-267**

#### **3. PRIMA – REDDITION DE COMPTE AUPRÈS DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a versé une aide financière de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du premier appel de projets du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux de la Municipalité de Saint-Arsène  
Comté de Rivière-du-Loup (Québec)

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'amélioration des conditions de vie de nos aînés et de leurs proches ainsi qu'au vieillissement actif de notre communauté dans le cadre de la démarche "Municipalité amie des aînés".

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère, M<sup>me</sup> Claudine Charest, et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Arsène atteste de la véracité des frais encourus et informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que l'utilisation des sommes reçues visant la réalisation de travaux d'aménagement du Parc Élie-Mailloux dont la responsabilité incombe à la Municipalité tels que l'aménagement du sentier universelle 4 saisons et l'ajout de balançoires comme zone de repos, ont été approuvés et réalisés conformément aux objectifs du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

**FERMETURE**

---

2025-268

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

M. Mario Lebel donne les directives sur la façon dont il veut que la période de questions se déroule.

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal.

2025-269

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé;

**IL EST PROPOSÉ**, par le conseiller, M. Rémi Bélanger de lever l'ordre du jour puisque ce dernier est épuisé, il est 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Président

Mario Lebel, maire

Secrétaire

Jean-François Dumais, directeur général et greffier-trésorier

*Je, Mario Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*